



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B415

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programme d'Entrées de Ville de la commune de Coudoux

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_3_03

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

Objet : Validation de programme d'Entrées de Ville de la commune de Coudoux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation du programme de l'opération d'entrée de ville de la commune de Coudoux – Montée de Quatre Termes.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

La présente délibération a pour objet la validation du nouveau programme d'entrée de ville de Coudoux – Montée de Quatre Termes.

Coudoux – Montée des Quatre Termes / Estimation 1.254.000 € TTC

Le projet est situé au Nord de la commune de Coudoux sur l'ex RD67e. Il s'étend sur environ 550 mètres depuis le carrefour de l'avenue de la République au Sud jusqu'au panneau d'agglomération au Nord.

Les objectifs de l'aménagement envisagé sur cette section de route à forte déclivité située en agglomération sont multiples. Il s'agit de marquer significativement l'entrée Nord de la Commune de Coudoux, de créer des espaces pour les modes de déplacement actifs et de pacifier la circulation automobile.

Le programme du projet consiste donc en :

- l'aménagement de trottoirs ;
- la création de pistes cyclables sur les emprises disponibles ;
- la création d'une écluse et l'implantation d'un feu tricolore ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- le traitement du réseau pluvial de la voie ;
- la requalification paysagère des délaissés ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.045.000 € HT, soit 1.254.000 € TTC dont 1.130.000 € TTC de travaux.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour un montant de 4,5 M€ ;

VU la délibération n° 2012_A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2014-A240 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 32M€ ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de Coudoux – Montée des Quatre Termes pour un montant de 1.045.000 € HT, soit 1.254.000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

2015_B415

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programme d'Entrées de Ville de la commune de Coudoux

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015